

SYNTHESE

BUDGET PRIMITIF 2018

Montants votés en €

BUDGET PRINCIPAL		
SECTION DE FONCTIONNEMENT		469 919,63 €
SECTION D'INVESTISSEMENT		199 045,21 €
BUDGETS ANNEXES		
STATION SERVICE	Fonctionnement	11 420,96 €
	Investissement	2 000 €
ÉPICERIE	Fonctionnement	17 325,65 €
	Investissement	28 060,06 €
EAU ET ASSAINISSEMENT	Fonctionnement	228 733,49 €
	Investissement	32 804,67 €

29 % des dépenses de fonctionnement (DF) du Budget Primitif principal sont affectées aux charges de personnel.

Les charges à caractère général (= dépenses courantes) représentent 31 % du montant budgété aux DF.

28 % des DF correspondent aux transferts nécessaires à l'équilibre de la section d'investissement.

Environ 25,5 % des recettes de fonctionnement (RF) proviennent des impôts locaux et 22 % proviennent des dotations nationales et départementales. Elles sont complétées par le résultat bien excédentaire de fonctionnement 2017.

Afin de réaliser l'équilibre de la section d'investissement, les recettes reposent essentiellement (pour 65 %) sur le transfert de fonds depuis la section de fonctionnement, à l'exception d'un emprunt pour contrebalancer le projet de réhabilitation de la maison de retraite.

Les dépenses d'investissement se porteront essentiellement vers le projet de réfection des murs de l'église, et les remboursements d'emprunts en cours. Des frais seront également engagés pour l'entretien des bâtiments communaux (mairie, logements).

Le budget primitif de l'épicerie subit la compensation obligatoire du déficit d'investissement 2017. Cependant, cet investissement, ponctuel, sera contrebalancé par les recettes de loyer qu'il permet.

Le budget annexe de l'eau et de l'assainissement, au résultat 2017 excédentaire suite à la fusion des deux budgets précédemment distincts, a pu être voté sans obligation de compenser les déficits habituels de l'assainissement par une ponction sur le budget principal.